



N° OJ : 19

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/05/2019**Objet :** Rue de Louvain.- Désaffectation d'un volume.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117;

Considérant qu'en date du 17/02/2016 la Chambre des Représentants a demandé un accord de principe du Collège des Bourgmestre et Echevins sur la désaffectation et le rachat du volume nécessaire à la création d'une passerelle entre la Maison des Parlementaires (17 rue de Louvain) et l'immeuble Forum (44 rue de Louvain) ;

Considérant qu'en date du 30/06/2016, le Collège des Bourgmestre et Echevins a marqué son accord de principe sur la création d'une passerelle reliant les n°17 et 44 de la rue de Louvain ainsi que sur la désaffectation du volume nécessaire à sa construction, en vue de la constitution par la Régie Foncière des Propriétés communales d'un droit réel ;

Considérant qu'en date du 9/02/2018, la Région de Bruxelles-Capitale a délivré à la chambre des Représentants le permis d'urbanisme portant la référence 04/PFD/643548 (référence Ville L913/2017) ayant pour objet de «construire une passerelle fermée, nommée Tondo, entre la Maison des Parlementaires et le Bâtiment Forum» ;

Considérant l'enquête publique ayant eu lieu du 29/09/2017 au 13/10/2017 dans le cadre de la demande de ce permis d'urbanisme et l'avis favorable remis par le Collège le 23/11/2017 ;

En tenant compte de ces éléments, la section Plan a dressé le plan n°7345, réalisé sur base des plans délivrés au permis mentionné plus haut, reprenant en rose le volume à désaffecter du domaine public.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique :

Désaffecter le volume tel que repris au plan n°7345 en vue de permettre l'établissement par le Département de la Régie Foncière des Propriétés communales d'un droit réel sur le volume de la passerelle au bénéfice de la Chambre des Représentants.

Annexes :

[Plan de Désaffectation n°7345. \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)